unissons-nous
pour les enfants

unicef

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'organisations de la société civile partenaires pour la mise en œuvre du programme de Coopération UNICEF-Gouvernement du Burkina Faso 2027-2030

I. Contexte et Justification

L'UNICEF est l'agence des Nations Unies chargée de défendre les droits des enfants, de contribuer à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et d'accroître leurs chances de réaliser pleinement leur potentiel. Dans le cadre de son appui au Gouvernement pour la réalisation des droits des enfants au Burkina Faso, l'UNICEF a élaboré un nouveau Programme de Coopération (PC) sous le leadership du Gouvernement pour la période 2027-2030 en alignement au « Plan RELANCE 2026–2030 », le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026–2029.

Le programme s'aligne sur la vision du Plan national de développement, celle d'une nation souveraine et prospère poursuivant un développement endogène et durable pour le bien-être de toutes et tous. Sa contribution sera d'assurer que d'ici 2030, tous les enfants au Burkina Faso, en particulier les plus vulnérables, jouissent d'un accès équitable, continu et de qualité aux services sociaux de base (santé, nutrition, eau et assainissement, éducation, protection), dans un environnement sain, sûr, protecteur et inclusif. Au vu des disparités constatées, le programme de coopération mettra l'accent particulièrement sur les zones rurales, les zones posant des difficultés sur le plan de la sécurité, les populations urbaines pauvres et les personnes déplacées forcées ou retournées dans leurs localités.

Ce programme contribuera par ailleurs à enrayer le recul du capital humain, en réduisant les privations en matière de santé – en particulier la mortalité néonatale et la malnutrition – et en consolidant l'éducation en tant que levier de protection, de résilience et de cohésion sociale, dans un contexte marqué par la fragilité et une crise prolongée. Ce faisant, il s'articule autour de deux piliers intégrés : (1) le premier concerne la santé et la nutrition, tandis que le second (2) se focalise sur l'éducation et la protection. L'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), le changement des comportements, la protection sociale et la protection de l'enfance sont intégrés dans ces deux piliers afin d'améliorer l'offre et la demande pour chacun, pour accroître la couverture des besoins essentiels à une échelle capable d'avoir un impact positif sur la vie des enfants.
Pour concrétiser cette vision, l'UNICEF s'appuiera sur un partenariat élargi associant le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les communautés et les autres agences du Système des Nations Unies.
C'est dans cette perspective que l'UNICEF au Burkina Faso lance le présent appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci vise à identifier des organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales, légalement reconnues, disposant d'une expertise technique pertinente, d'une gouvernance transparente et de capacités opérationnelles adaptées aux interventions et aux zones ciblées, avec lesquelles l'UNICEF pourra conclure des accords-cadres de partenariat pour la période 2027-2030.
Les partenariats porteront sur i) les paquets d'interventions intégrés présentés en annexes 1 et 2, ii) la préparation et la réponse aux urgences focalisant sur le mandat de l'UNICEF, iii) le renforcement des capacités des structures étatiques et la complémentarité avec leurs interventions là où c'est pertinent, iv) le renforcement de la localisation.

II. But et objectif de l'Appel à Manifestation d'intérêt

Le présent appel vise à constituer une base diversifiée de partenaires potentiels susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme de coopération 2027-2030, à travers les paquets multisectoriels intégrés[1] définis en annexes 1 et 2.

Il poursuit les objectifs spécifiques suivants :

[1] Les paquets de services devraient intégrer la clause de contingence.
***Clause de contingence** : Les partenaires retenus devraient disposer des capacités suffisantes pour délivrer le paquet indicatif de réponse d'urgences humanitaires (conforme aux CCCs) pour le cas où un des scenarios des risques devrait être enclenchés selon notre stratégie interne de réponse humanitaire.*

- Identifier des OSC nationales, internationales ou des consortia disposant des compétences techniques, de présence physique dans les régions de mise en œuvre et des capacités de gestion nécessaires pour obtenir des résultats mesurables en faveur des enfants, adolescents et des femmes.
- Promouvoir des partenariats complémentaires et des interventions intégrées, adaptés aux besoins des populations et aux contraintes d'accès.
- Renforcer la localisation de l'aide, la participation communautaire et la redevabilité envers les populations concernées.
- Favoriser des approches innovantes, réalistes et durables, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux.

Le processus de sélection sera ouvert, concurrentiel et transparent, avec une attention particulière portée à l'équité, à la localisation et à la redevabilité. La constitution de cette base de partenaires potentiels ne vaut ni attribution automatique d'un financement ni engagement de partenariat pour toute la durée du programme.

III. Priorités des interventions de l'UNICEF au Burkina à travers le nouveau CP

Comme énoncé plus haut, le PC est mis en œuvre à travers deux piliers intégrés. L'intégration des services y sera recherchée à partir des besoins des enfants, des adolescents et des familles, au moyen d'activités conjointes, de mécanismes d'orientation et d'une coordination entre acteurs, sans exiger qu'une seule organisation maîtrise l'ensemble des secteurs.

Lesdits piliers sont ainsi décrits comme il suit :

3.1. Un accès équitable au service de santé, de nutrition et de WASH (CSD)

L'accès inéquitable aux services de santé, de nutrition et d'EAH est largement lié au lieu de résidence, à la classe socioéconomique de la famille et à la continuité de l'approvisionnement. Le programme de coopération contribuera à ce que, à l'horizon 2030, 3,8 millions d'enfants (dont 50 % de filles), 1,65 million de femmes enceintes et 1 million d'adolescents et d'adolescentes, notamment celles et ceux vivant dans des contextes de déplacement, de retour, de fragilité ou celles et ceux portant un handicap, utilisent des services de santé, de nutrition et de WASH qui soient intégrés, inclusifs et de qualité, et ce de manière régulière, équitable et résiliente.

Les stratégies du programme sont les suivantes :
- Le renforcement des systèmes, en particulier grâce au renforcement de la prestation de services communautaires dans les zones difficiles d'accès pour la vaccination, la promotion des pratiques d'alimentation du jeune enfant et la gestion de la malnutrition aiguë sévère ; et
- L'intégration de l'accès aux services EAH, le changement des comportements, le ciblage de la protection sociale et la gestion locale.

Pour améliorer la qualité et la couverture des interventions, les synergies seront renforcées avec :
- L'assainissement total piloté par la communauté, le traitement de l'eau à domicile et l'opérationnalisation de la stratégie EAH et nutrition ;
- Le développement de la petite enfance et la nutrition des adolescent·e·s ;
- La prévention du mariage d'enfants et des grossesses précoces ; et
- Les filets de sécurité sociale.

3.2. Accès équitable à une éducation et à une formation professionnelle de qualité et protectrices

Les principaux obstacles à l'accès et à la réussite scolaire des enfants sont la scolarisation tardive, l'assiduité irrégulière, les taux d'abandon élevés au niveau du primaire, l'offre d'éducation non formelle négligeable ou inadéquate, les inégalités marquées liées au lieu de résidence, le statut socioéconomique de la famille, les normes de genre, les faibles niveaux de performance scolaire dus aux niveaux de pauvreté élevés, la préparation inadéquate des enfants avant leur entrée à l'école primaire, la faible pertinence des programmes scolaires et l'inefficacité des méthodes d'enseignement. D'autres déterminants sont notamment les facteurs sociaux, tels que la valeur perçue de l'école, la faible implication des familles dans les décisions scolaires, le sentiment d'insécurité dans l'environnement d'apprentissage et la discrimination à l'égard des enfants handicapés et des enfants déplacés.

Pour faire face à cette situation, le programme soutiendra :

- La promotion de l'éducation préscolaire ;
- La garantie d'une entrée systématique à l'école à partir de 6 ans, avec un meilleur contrôle des flux scolaires grâce à l'utilisation de solutions alternatives mettant l'accent sur l'utilisation optimale des infrastructures, des équipements et du personnel ;
- L'accélération des interventions éducatives d'urgence, l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation technique, professionnelle et par apprentissage, et le renforcement de la gouvernance, de la redevabilité et du financement de l'éducation et de la protection ;
- Le soutien à l'opérationnalisation de la technologie pour le développement dans tous les secteurs du système éducatif, l'intensification des approches de rattrapage et la promotion d'initiatives innovantes telles que RAPID21, les compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul et l'enseignement au bon niveau ; et
- L'inclusion des groupes qui restent en marge du système scolaire, tels que les enfants handicapés et dans les régions à faibles taux de scolarisation, avec un soutien à la protection sociale inclusive.

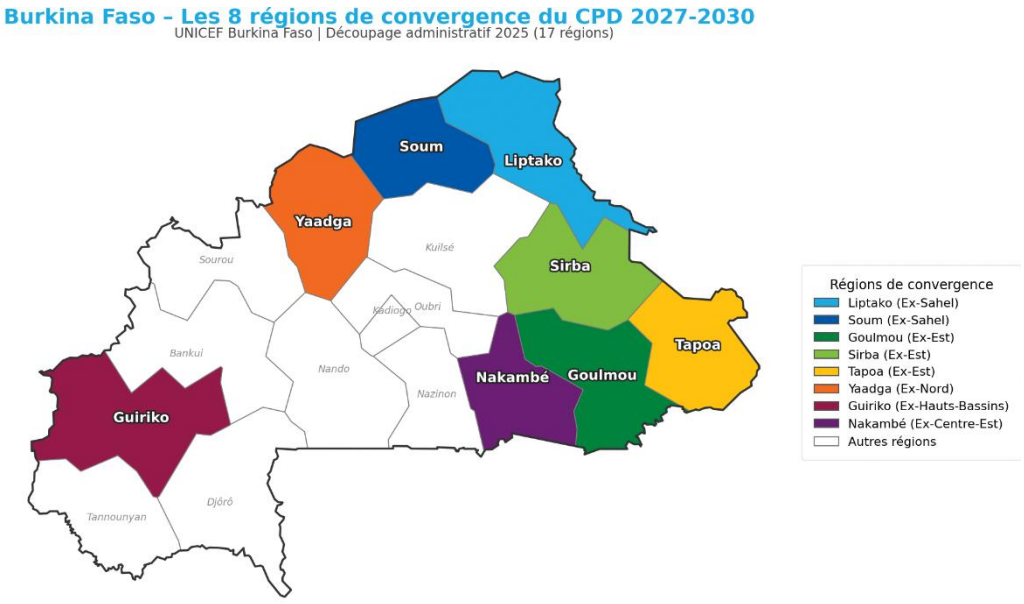
Ces domaines d'action prioritaires permettront à environ 3 millions d'enfants d'âge scolaire (dont 50 % de filles) et de jeunes non scolarisés, en particulier les plus vulnérables ou qui risquent l'exclusion, d'accéder équitablement à l'éducation et de la mener à bien, y compris les formations en technologies de l'information et des communications et la formation professionnelle de haute qualité, dans un environnement sain et protecteur.
Vous trouverez en annexes les paquets de services correspondants à chacun des piliers, ainsi qu'un paquet indicatif de préparation et de réponse aux urgences centre sur le mandat de l'UNICEF.

IV. Zone géographique d'intervention

Le programme sera mis en œuvre prioritairement dans huit (8) régions du Burkina Faso affectées par la situation humanitaire et présentant de faibles niveaux d'accès aux services sociaux de base. Il s'agit des régions de : ***Liptako, Soum, Goulmou, Sirba, Tapoa, Yaadga, Guiriko*** et ***Nakambe.*** Il ciblera également les ménages urbains appartenant aux quintiles de pauvreté les plus bas.

Les organisations préciseront les régions, provinces, communes et, lorsque possible, les localités ciblées, ainsi que les populations concernées et les éléments justifiant leur capacité d'accès.

En cas d'apparition ou d'aggravation de besoins humanitaires, le programme pourra être déployé dans d'autres localités, en fonction de l'évolution des besoins, des possibilités d'accès et des ressources disponibles.



Carte schématique à titre indicatif : limites régionales approximatives (reconstituées à partir des chefs-lieux), ne valant pas reconnaissance officielle de frontières.
Source : UNICEF BFA, CPD 2027-2030 (Focus géographique) ; décret de réorganisation territoriale, juillet 2025.

V. Stratégie proposée

Chaque organisation aura la possibilité de postuler sur la base de son domaine d'expertise et de sa présence locale avérée en précisant le ou les piliers, le ou les paquets d'interventions et la ou les régions couvertes par sa proposition. Une présence confirmée sur le terrain, un ancrage communautaire démontré et une expérience de interventions en situation d'urgence constitueront des atouts.

Afin de promouvoir l'intégration des interventions et l'inclusion sociale, l'UNICEF encourage les synergies entre OSC, en particulier des partenariats équitables avec les organisations et associations nationales et locales. Les consortiums devront démontrer la valeur ajoutée de leur collaboration, la complémentarité des compétences et la répartition des responsabilités, des ressources et des résultats attendus entre leurs membres. Les candidatures individuelles et les candidatures en consortium sont admises. La constitution d'un consortium est encouragée lorsqu'elle apporte une complémentarité démontrable, sans constituer une obligation de participation.

Les organisations membres d'un consortium doivent toutes remplir les critères d'éligibilité qui leur sont applicables et fournir les pièces correspondantes. Elles devront présenter un accord de consortium ou une lettre d'engagement signée par tous les membres, désignant un chef de file et précisant les modalités de gouvernance, de coordination, de gestion financière et de redevabilité. La répartition des responsabilités et les modalités de formalisation du partenariat avec l'UNICEF seront examinées lors de la finalisation du partenariat.

Les propositions devront décrire:

- Les besoins prioritaires, les populations ciblées et les résultats attendus, en cohérence avec les paquets d'interventions des annexes 1 et 2.
- Les modalités d'intégration des services, de coordination avec les services techniques de l'État et les acteurs locaux, et de participation des communautés.
- La stratégie d'accès, la continuité des activités et les mesures d'adaptation aux évolutions du contexte.
- La prise en compte du genre, du handicap, de la protection de l'enfant et de la redevabilité envers les populations.
- Les modalités de suivi, d'apprentissage, de renforcement des capacités locales et de pérennisation des résultats.
- Les capacités techniques du personnel de mise en œuvre de l'organisation dans les domaines d'intervention du Programme.
- Les capacités managériales de l'organisation ou du consortium.

Les approches innovantes seront appréciées au regard de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur potentiel d'amélioration de la couverture ou de la qualité des services, en relation avec les différents paquets d'intervention définis, en annexe, pour chaque pilier du PC.

VI. Dossier de candidature

Le modèle de note conceptuelle est téléchargeable sur UN Partner portal, la page de l'appel à manifestation d'intérêt, dans le Portail des partenaires des Nations Unies (UNPP).

Les candidatures doivent être soumises exclusivement via cette plateforme. Les dossiers seront examinés par le comité d'évaluation des partenariats de l'UNICEF. Les partenaires OSC seront notifiés des résultats à travers plateforme UNPP à l'issue du processus.

Le dossier de candidature comprendra :

1. Une lettre de soumission signée par la personne habilitée à engager l'organisation, précisant le ou les piliers, les paquets d'interventions et les zones géographiques ciblés.
2. La note conceptuelle remplie selon le format publié sur UNPP, incluant les résultats attendus, les principales activités, le calendrier, les modalités de suivi et les ressources indicatives demandées dans le modèle.
3. Le profil de l'organisation complété et actualisé sur UNPP, avec les documents requis en cours de validité.
4. Les documents attestant de l'existence légale de l'organisation et de son autorisation à exercer au Burkina Faso, selon son statut : dénomination légale, adresse complète, récépissé de reconnaissance, convention d'établissement ou tout autre document légal pertinent. Les preuves de demande de renouvellement ne se substituent pas aux documents légaux requis en cours de validité.

Une liste détaillée d'expériences pertinentes récentes ou des fiches de projets réalisés, indiquant les partenaires ou bailleurs, les périodes, les zones couvertes, les budgets, les résultats obtenus et les coordonnées de personnes de référence.

5. Au moins un rapport d'audit financier portant sur l'un des trois derniers exercices clôturés. À défaut, l'organisation fournira une justification, ses états financiers disponibles et les éléments attestant de ses mécanismes de contrôle interne, dont l'acceptabilité sera examinée conformément aux exigences applicables au partenariat.
6. Disposer d'une matrice de gestion des risques intégrant notamment les risques de fraude, de corruption et de sauvegardes sociales et environnementales, avec des mesures d'atténuation appropriées.
7. S'engager à respecter les exigences applicables de l'UNICEF en matière de sauvegardes sociales et environnementales (SES), notamment les mesures de sauvegarde, les normes environnementales et sociales, l'engagement des parties prenantes ainsi que des mécanismes accessibles de plaintes et de retour d'information, proportionnés à la nature et au niveau des risques.
8. Les documents permettant d'apprécier la gouvernance et les capacités de gestion de l'organisation, notamment les procédures administratives et financières, l'organigramme et les CV des personnes clés proposées pour l'intervention.
9. En cas de consortium, l'accord ou la lettre d'engagement signé par les membres et la répartition de leurs rôles et responsabilités.

Le budget détaillé sera discuté et finalisé avec les organisations présélectionnées après l'évaluation technique, sur la base des activités, des résultats, des capacités et des ressources disponibles.

VII. Conditions de participation

Peuvent faire acte de candidature, toutes Organisations de la Société Civile Nationales ou Internationales :

- Ayant été enregistrées sur la plateforme du système des Nations-Unies (UNPP) et dont le profil est complet ;
- Ne figurant pas (personnels clés y compris) sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Reconnues officiellement au Burkina Faso comme œuvrant pour la réalisation des droits des enfants et des femmes ;
- Ayant au moins une expérience de trois (3) ans dans la gestion et la mise en œuvre de projets portant sur l'offre de services de qualité aux enfants et aux femmes et/ou au moins 2 ans dans la réponse à l'Urgence serait un atout[2] ;
- Ayant une expertise technique dans un ou les deux secteurs pour assurer la réalisation des actions en lien avec le paquet d'intervention du programme pays ;
- Ayant une stratégie d'intervention dans les zones d'accès difficile au regard du contexte sécuritaire fragile et changeant.
- Etant présente au Burkina et disposant d'un bureau et de staff à Ouagadougou ou en region.
- En cas de consortium, le lead doit avoir été Micro évalué avec un risque rating faible/Full capacity, évalué en PSEA avec un risque faible ou full capacity,
- Faire preuve d'adhésion à la politique de "tolérance zéro" en ce qui concerne l'exploitation et abus sexuelle et la politique anti-fraude du Système des Nations Unies.

VIII. Critères de sélections

L'examen des candidatures comprendra une vérification de la recevabilité et de l'éligibilité, suivie de l'évaluation technique des dossiers recevables selon la grille ci-dessous.
Dans le cas où aucune proposition n'atteindrait le minimum requis de 70 points sur 100, l'UNICEF se réserve le droit de ne retenir aucune proposition et d'utiliser une autre modalité dans la sélection de ses partenaires.

Critères	Details	Points
Pertinence de la proposition par rapport aux résultats attendus	▪ Adéquation entre besoins locaux, stratégies d'intervention et résultats attendus ; ▪ Clarté des activités, des indicateurs et des cibles ; ▪ Faisabilité des approches ;	40

[2] ***Clause de contingence*** *: Les partenaires retenus devraient disposer des capacités suffisantes pour délivrer le paquet indicatif de réponse d'urgences humanitaires (conforme aux CCCs) pour le cas où un des scenarios des risques devrait être enclenchés selon notre stratégie interne de réponse humanitaire.*

Critères	Details	Points
	▪ Intégration des services ; ▪ Prise en compte de l'équité, du genre, du handicap et de la participation communautaire. ▪ Stratégie d'intervention pertinente et approches innovantes	
Expérience et expertise dans le secteur	▪ Expertise technique et résultats documentés en lien avec les paquets choisis ; ▪ Expérience en situation d'urgence ; ▪ Présence opérationnelle, ▪ Connaissance du contexte et relations communautaires. ▪ Expériences pertinentes auprès de partenaires publics, associatifs ou internationaux seront prises en compte. ***Voir annexe pour les paquets intégrés***	30
Gestion de projet et financières	▪ Capacités de gestion financière, comptable, logistique (Audit récent, rapport financier, manuel de procédure) ▪ Capacité technique avérée à utiliser les ressources de manière efficace et efficiente. ▪ Potentiel d'application de l'approche de gestion axée sur les résultats, pour atteindre les produits du programme. ▪ Capacités internes de planification, suivi, évaluations et rapportage y compris la documentation des leçons apprises et histoires de succès (Rapport de projet/rapport annuel, preuve de résultats). ▪ Disponibilité de capacités et compétences pouvant conduire efficacement des projets (CV des personnes ressources clés).	20
Securité	▪ Considérations de la sécurité et des problèmes d'accès dans la proposition technique ▪ Capacité avérée à accéder et à opérer dans des conditions de sécurité précaires dans les zones cibles, difficiles d'accès. ▪ Pertinence des mesures de gestion des risques, de protection du personnel et des populations, et de continuité des activités.	5
Ethique	▪ Mesures de PEAS et de sauvegarde de l'enfant ; ▪ Mécanismes de plainte sûrs, confidentiels et accessibles ; ▪ Prévention de la fraude et de la corruption ; ▪ Formation du personnel et application du code de conduite.	5
Total		100

Processus de soumission

Un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la publication de l'appel est fixé pour la soumission des questions ou demandes de clarification. Celles-ci devront être formulées exclusivement via UNPP.
Les réponses seront publiées simultanément sur le même portail et seront accessibles à l'ensemble des organisations intéressées. La date de publication des réponses sera précisée dans l'appel. À compter de cette publication, les organisations disposeront de deux semaines, quatorze (14) jours calendaires, pour finaliser et soumettre leurs offres de candidatures.

Le calendrier publié sur UNPP précisera obligatoirement :

Désignation	Date
Demande de précisions ou d'éclaircissements	**6-14 Nov.-26**
Date d'échéance de soumission	**28 Nov.-2026**
Notification des résultats	**15 Dec.-2026**
Date de signature des PCA	**4 Jan.-2027**

Toute modification du calendrier sera communiquée à l'ensemble des organisations via UNPP. Les candidatures reçues hors délai ou par un autre canal ne seront pas examinées.

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez utiliser la plateforme UNPP dans les délais impartis**.**

IX. Dispositions Générales

- La présélection n'implique aucune obligation contractuelle ou financière de la part de l'UNICEF, ni aucune garantie de financement sur la période 2027-2030.
- L'UNICEF se réserve le droit de vérifier les informations communiquées, de contacter les références fournies et de demander des clarifications, dans le respect de l'égalité de traitement des candidatures.
- Les dossiers incomplets au regard des pièces obligatoires, non conformes ou comportant de fausses déclarations pourront être rejetés.
- La conclusion d'un partenariat reste subordonnée aux vérifications et évaluations requises, à l'accord sur les résultats et le budget, aux approbations internes et à la disponibilité des ressources.
- Protection des données : les informations fournies seront traitées de manière confidentielle, utilisées aux fins de l'examen des candidatures et de la gestion éventuelle du partenariat, et accessibles uniquement aux personnes habilitées, conformément aux règles applicables de l'UNICEF.
- Les organisations sont tenues de déclarer toute situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter le processus de sélection ou la mise en œuvre du partenariat.
- L'UNICEF pourra annuler ou relancer le présent appel et en informera les organisations intéressées via UNPP.

X. Annexes

Annexe1 : BFA CPD2027-2030_Paquet Minimum Multisectoriel Intégré – CSD (Synthèse)

N°	Paquet minimum	Intervention Clé Multisectorielle Intégrée
1	**Soins intégrés de qualité de la grossesse à la petite enfance**	1. Accès et qualité des soins maternels et néonatals essentiels et d'urgence
		2. Prise en charge intégrée des maladies du jeune nourrisson et de l'enfant (PCIME)
		3. Intégration de la nutrition et du WASH dans les services SMNI
2	**Services communautaires intégrés de santé maternelle, néonatale et infantile**	1. Identification précoce, accompagnement des femmes enceintes et suivi postnatal communautaire
		2. PCIME communautaire (PCIME-c)
		3. Promotion des pratiques familiales essentielles (santé, nutrition, hygiène)
		4. Référence, contre-référence et suivi intégré communautaires
4.	**Services nutritionnels intégrés pour la mère et le jeune enfant**	1. Protection, promotion et soutien de l'allaitement et de l'alimentation de complément
		2. Accès à une alimentation complémentaire adéquate (6–23 mois)
		3. Suivi de la croissance et prise en charge intégrée de la malnutrition
5.	**Services communautaires intégrés de nutrition du nourrisson et du jeune enfant**	1. Nutrition maternelle au niveau communautaire
		2. Soutien communautaire à l'allaitement et à l'ANJE
		3. Accès communautaire à une alimentation complémentaire adéquate (6–23 mois)
		4. Dépistage, référence, suivi et prise en charge de la malnutrition
6.	**Services WASH et prévention des infections en établissement de santé**	1. Services WASH continus, fonctionnels et résilients dans les formations sanitaires
		2. Conditions environnementales de prévention et contrôle des infections
		3. Institutionnalisation de WASH FIT et amélioration continue de la qualité
7.	**Services WASH durables en communauté et au ménage**	1. Accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement résilients
		2. Adoption durable des pratiques essentielles d'hygiène
		3. Gestion communautaire et pérennisation des services WASH

Annexe2 : BFA CPD2027-2030_Paquet Minimum Multisectoriel Intégré – Education/Protection (Synthèse)

N°	Paquet minimum	Intervention Clé Multisectorielle Intégrée
1	Accès, transition et réintégration des OOSC	1. Repérage et suivi des OOSC
		2. Dialogue social pour la scolarisation
		3. Services sociaux de base intégrés
2	Maintien, apprentissages et réussite dans des environnements sains, surs et protecteurs	1. Continuum d'apprentissage de qualité
		2. Écoles saines, sûres et inclusives
		3. Appui ciblé aux enfants vulnérables
3	Compétences et transition vers l'emploi a travers des alternatives	1. Compétences de vie et participation des adolescents
		2. Formation professionnelle et insertion des jeunes
		3. Prévention et accompagnement des adolescents à risque
4.	Engagement communautaire, participation et résilience des familles	1. Engagement communautaire pour le changement social
		2. Participation des enfants et adolescents
		3. Redevabilité envers les communautés
		4. Repérage et orientation des enfants vulnérables
		5. Renforcement des capacités des acteurs

Annexe3 : Activation de la clause de contingence

Clause de contingence *: Les partenaires retenus devraient disposer des capacités suffisantes pour délivrer le paquet indicatif de réponse d'urgences humanitaires (conforme aux CCCs) pour le cas où un des scenarios des risques devrait être enclenchés selon notre stratégie interne de réponse humanitaire.*